

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 27 (1898)
Heft: 3

Artikel: Les langues vivantes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

inculquer et, par contre, pour l'appui donné aux exercices militaires préparatoires dans la période de 16 à 20 ans, tels qu'on les comprend dans la Suisse orientale

L'éducation des *enfants anormaux*, les œuvres complémentaires de l'école : *refuges, classes gardiennes, cuisines, bains, bibliothèques scolaires, colonies de vacances, patronages, caisses d'épargnes, périodiques pour la jeunesse*, etc., inspirent à M. Guex de sages et éloquentes réflexions qui révèlent ses connaissances et ses études approfondies sur cette matière si complexe, si vaste et si attachante de l'éducation. Il y a des pages entières d'un souffle puissant qu'il faudrait citer in extenso, surtout *les conclusions finales* auxquelles maints journaux politiques ont fait les honneurs de la reproduction.

Je crois devoir y renoncer pourtant, ne voulant pas vérifier à nouveau, en poursuivant mon résumé, cette opposition fameuse entre le sujet et l'objet que peignait si chaudement l'un des conférenciers à Hauterive, lors du dernier cours normal, c'est-à-dire l'insuffisance de ma plume à condenser un travail où tout est à noter, étudier, retenir.

E. G.

LES LANGUES VIVANTES

I Importance et but.

Tous ceux qui s'occupent de pédagogie s'accordent à considérer l'étude des langues mortes comme un simple moyen de culture générale. Le gymnaste ne se livre point à des exercices corporels plus ou moins violents et à des tours de force pour pouvoir les répéter plus tard dans sa famille ou dans la société, mais en vue d'assouplir et de fortifier ses membres et d'acquérir plus d'aisance dans sa tenue et une santé plus robuste. Il en est exactement de même du latin et du grec que l'on étudie durant plusieurs années, moins pour savoir ces langues que pour s'assurer une maturité d'esprit, un développement général des facultés absolument indispensable aux hautes études.

Tout autre est le rôle des langues vivantes. On ne les étudie généralement que pour les savoir. Cette connaissance est nécessaire à beaucoup de gens. Le littérateur en a besoin pour apprécier les littératures étrangères ; le savant, pour suivre les progrès scientifiques qui se réalisent chez les peuples civilisés. Cette connaissance s'impose dans les pays frontières de deux ou de plusieurs langues, pour entrer en rapport avec le peuple, pour prendre part à sa vie intellectuelle, industrielle et commerciale, lire ses journaux, assister à ses conférences, à ses congrès et se mettre au courant de ce qu'il pense, de ce qu'il dit et de ce qu'il écrit.

La facilité, toujours croissante des communications, les applications de la vapeur et de l'électricité ont amené un mélange

de nationalités qui rend l'étude des langues étrangères de plus en plus utile. Quel profit ou quel agrément pourrait-on trouver à voyager au milieu de peuples dont on ignore absolument l'idiome ? Aussi l'étude des langues vivantes figure-t-elle dans les programmes de tous les collèges et même de la plupart des écoles professionnelles ou primaires supérieures.

Mais si la connaissance des langues est d'une grande utilité, cependant il faut convenir qu'en général elle n'exerce pas sur l'intelligence la même action que les langues mortes ; en effet, il n'est pas rare de rencontrer des voyageurs de commerce, des concierges, des comptables, des garçons d'hôtel, parlant convenablement plusieurs langues sans que leur esprit en, soit plus développé. Aussi, nulle part les universités n'ont-elles fait de la connaissance des langues étrangères une condition d'admission. Peut-être cela tient-il plutôt à la méthode généralement employée dans les gymnases. C'est pourquoi l'enseignement des langues vivantes que l'on voudrait substituer, dans certains pays, à celui des langues mortes, devrait adopter la méthode classique, si l'on veut obtenir la maturité d'esprit que l'on recherche, en supposant toutefois que l'on ait constaté que le nouveau système fût aussi fructueux que l'ancien.

Il serait téméraire d'aspirer à connaître à fond plusieurs langues. On ne rencontre que rarement des hommes capables de parler et d'écrire correctement deux langues. C'est pourquoi il faut éviter d'apprendre des idiomes étrangers au détriment de sa langue maternelle. On a le droit d'exiger de tout homme instruit, de tout étudiant au sortir du collège, une connaissance approfondie de la langue maternelle, tandis que, pour les langues étrangères, on est beaucoup moins exigeant, et c'est avec raison.

Si nous voulons épargner aux parents des déceptions, il est sage d'écarter de leur esprit l'espoir de faire apprendre à fond à leurs enfants une ou deux langues étrangères, sans risquer de porter un préjudice fâcheux à la connaissance absolument nécessaire de la langue maternelle.

Une autre erreur très fréquente consiste à entreprendre l'étude d'une langue étrangère sans tenir compte du résultat à atteindre, en commençant, par exemple, par une étude longue et rebutante de la grammaire, de la syntaxe, comme si l'on avait quelque chance ou quelque profit de parvenir jamais à écrire correctement la langue. Qu'arrive t-il le plus souvent ? C'est que l'élève épuise son temps et son courage à ce travail préliminaire et il ne peut arriver à aucun résultat pratique.

Quand on commence l'étude d'une langue, on devrait déterminer d'avance le but utile à atteindre.

Si l'on veut parvenir à comprendre simplement ce qu'on lit, il est inutile d'étudier la prononciation et de former l'oreille aux consonnances de la langue, et même, on se contentera alors d'apprendre les règles essentielles de la grammaire et

l'on réservera la meilleure part de son temps pour le vocabulaire spécial dont on a besoin. Ainsi le chimiste, le philosophe, le savant qui désire suivre le mouvement scientifique de l'Allemagne, vouera un soin spécial aux vocabulaires des termes chimiques ou à la terminologie de la science qui l'intéresse.

Le voyageur doit savoir comprendre la parole et parler lui-même. Ici, une étude de la prononciation est indispensable et le moyen le plus sûr consistera à passer quelques mois dans le pays dont on veut connaître la langue, à moins que l'on ait occasion d'avoir un maître très versé dans la langue, ou mieux encore que l'on se serve de la méthode intuitive qui sera exposée plus loin.

Mais si nous étions tenté de connaître la langue au point de pouvoir la parler et l'écrire sans faute, il faudrait, dans ce cas, se livrer à une étude détaillée de la grammaire.

Comprendre ce qu'on lit, comprendre ce que l'on dit, savoir parler, savoir écrire correctement, tels sont les échelons plus ou moins éloignés à parcourir, selon le but que l'on se propose. Le plus souvent on cherchera à pouvoir converser, sans trop de peine, sur les choses ordinaires de la vie, résultat que l'on peut obtenir rapidement par la méthode intuitive.

II. Historique.

L'enseignement des langues vivantes fut l'objet de réclamations de la part de certains réformateurs dès le XVI^e siècle. « Je voudrais premièrement, disait Montaigne, bien sçavoir ma langue et celle de mes voysins ou j'ay plus ordinaire commerce. » Mais ce n'est que lentement et peu à peu que les idiomes apparaissent dans les programmes des collèges. Cependant, le plan d'études élaboré par le cardinal Richelieu, en 1640, pour le collège de sa ville, comprend entre autres branches : « la comparaison des langues grecque, latine, française, *italienne et espagnole*. Les relations si fréquentes, au XVI^e et XVII^e siècles, de la France avec l'Italie et l'Espagne, y répandirent la connaissance de ces deux langues. C'est aussi pour ces deux idiomes que Lancelot composa une méthode.

Les guerres qui remplirent le règne de Louis XV eurent, pour conséquence, de donner la préférence à l'allemand et à l'anglais. Cependant certains écrivains ne voyaient pas l'utilité de cette étude et Fénelon conseillait de faire étudier aux filles le latin plutôt que l'italien et l'espagnol.

Les écoles militaires de France accordent, au XVIII^e siècle, une large place aux langues vivantes.

Le célèbre collège de Sorèze, dirigé par les Bénédictins, estimant que « l'éducation doit être en harmonie avec l'esprit du siècle, et par conséquent, embrasser tout ce que le siècle chérit » avait ouvert aussi ses portes à l'enseignement des langues vivantes.

Déjà, en 1554, nous trouvons à Francfort-sur-Mein un maître de langue française. Vers cette même époque, un certain Du Vivier, maître d'école, à Cologne, publia dans cette ville une grammaire française.

Dès la fin du XVII^e siècle, les langues étrangères ont pénétré dans un très grand nombre de villes et de gymnases de l'Allemagne. C'est pour cette étude que Comenius a composé sa célèbre : *Janua linguarum*.

Depuis le commencement du siècle jusqu'en 1870, beaucoup de collèges français accordèrent à leurs élèves la faculté d'étudier quelque langue étrangère. Mais ce n'est que depuis trente ans que cette étude a été rendue généralement obligatoire.

En Suisse, en Allemagne et dans les pays frontières, l'introduction de cette branche dans les programmes remonte à une date plus reculée.

*L'enseignement des langues vivantes
dans les collèges situés à la frontière de deux langues.*

On peut diviser ces établissements en trois groupes :

Un premier groupe renfermant les établissements où l'on ne donne qu'un cours préparatoire de langue aux élèves de la nationalité la moins populeuse, tels sont les collèges de Château-Salins (Alsace-Lorraine), de Fribourg de 1848 à 56, de Schwyz. Les élèves de langue étrangère suivent un cours spécial assez longtemps pour qu'ils puissent comprendre la langue du pays et suivre l'enseignement du collège. Dès qu'ils sont suffisamment initiés à la langue dans laquelle on enseigne, ils passent dans la classe qui leur convient.

Ce système a l'avantage de familiariser très vite les élèves aux idiomes étrangers, mais c'est au détriment de la langue maternelle qui est tout à fait délaissée. Ceux qui désirent apprendre une langue pourront adopter ce système durant deux années au plus, par exemple, au commencement ou à la fin de leurs classes gymnasiales, mais en le prolongeant, on s'exposerait à sacrifier, en partie, les branches du programme et sa langue maternelle à la connaissance d'idiomes étrangers.

Le deuxième groupe comprend les collèges où l'on étudie également les deux langues. Certaines branches sont enseignées dans une langue et les autres branches dans l'autre langue. C'est ce qui se pratique à l'Athénée de Luxembourg. On sait que cette ville, d'origine allemande, est devenue, depuis 1839, la capitale d'un territoire où domine le français. Elle est dotée d'un gymnase et d'une école commerciale. On y enseigne en allemand la religion, le grec, l'anglais, la philosophie et l'histoire dans les quatre classes inférieures. Par contre, c'est le français qui est la langue de l'enseignement pour les mathématiques, la géographie et l'histoire dans les classes supérieures.

Le latin est enseigné dans les deux langues : en allemand, la grammaire avec les exercices d'application ainsi que la lecture des auteurs ; en français, la traduction et l'explication des auteurs.

Le collège de Montigny pratique le même système. Que faut-il penser d'une semblable organisation ? Elle met les élèves en possession de deux langues maternelles, mais il est à craindre que ceux qui ne sont pas exceptionnellement doués, n'en connaissent ni l'une ni l'autre à fond.

Le troisième groupe comprend les collèges où les deux langues sont enseignées parallèlement comme dans certains gymnases autrichiens et à Fribourg, où se trouvent deux gymnases classiques complets, l'un français, l'autre allemand. Les élèves des deux collèges sont réunis dans les deux classes supérieures (philosophie et physique) où l'enseignement se donne en latin et en français.

Avec ce mode, chacun conserve et cultive sa langue maternelle, mais la langue étrangère qui est enseignée comme branche accessoire, ne bénéficie aucunement du voisinage des nationaux.

On pourrait peut-être corriger, en partie, ce qu'il y a de défectueux dans cette organisation, en adoptant le système luxembourgeois dans les deux classes supérieures où les élèves des deux gymnases se trouvent réunis. On pourrait enseigner une partie des branches en français et l'autre en allemand.

Tout autre était l'organisation de l'ancien collège Saint-Michel, à Fribourg. Depuis sa fondation en 1580 jusqu'en 1829, la même salle de classe renfermait les élèves des deux langues avec un seul professeur qui accordait la moitié du temps aux Allemands et l'autre moitié aux Français. Depuis la quatrième année on n'enseignait et on ne parlait plus qu'en latin. Les langues nationales étaient complètement sacrifiées au latin. En Autriche, sur la frontière des langues allemande, italienne ou slave, la plupart des établissements renferment deux gymnases parallèles pour chaque nationalité. Il en est ainsi dans la Carniole, au Tyrol, à Trarbach, etc., où l'allemand est obligatoire pour tous les élèves, tandis que la langue du pays est facultative.

Certains cantons suisses, Berne et le Valais entre autres, ont résolu la question de l'enseignement des langues en établissant des collèges français dans la partie française et des collèges allemands dans la partie allemande avec l'obligation d'étudier l'idiome étranger.

Quel que soit le système que l'on adopte, il faut éviter, comme nous l'avons déjà dit, de sacrifier la langue maternelle aux idiomes étrangers. Dans cet enseignement, rien ne doit être abandonné au hasard ou au caprice des maîtres. Si l'autorité qui dirige un établissement d'instruction comprend ses devoirs, elle déterminera le programme de chaque classe, la méthode générale à suivre, les manuels à employer, de manière à

imprimer à cet enseignement une marche graduée, rationnelle et parfaitement coordonnée.

Jusqu'ici, on accordait généralement une place exagérée à la théorie grammaticale, surtout dans les débuts, au détriment du vocabulaire. Au lieu de circonscrire le programme à ce qui est possible, à la pratique de la langue ordinaire de la conversation, et à l'acquisition des règles les plus communes de la grammaire, on perdait le meilleur de son temps à étudier les difficultés de la syntaxe et à effleurer les chefs-d'œuvre inaccessibles de la littérature.

Si à un cours de trois heures en moyenne, donné par des maîtres capables durant tout le cycle des classes littéraires, on ajoutait, comme couronnement, la dernière ou les deux dernières années, un enseignement facile comme celui de l'histoire dans cette langue, avec l'aide d'un manuel, on arriverait incontestablement à une connaissance satisfaisante des idiomes étrangers, mais il est encore une autre organisation qui nous paraît de beaucoup préférable. Nous l'exposerons à la fin de notre travail.

R. H.

(A suivre.)

Remarques sur la prononciation de certains mots

Nous groupons ici, un peu au hasard, quelques notes, qui pourront être utiles à plus d'un lecteur.

1. Le royaume de Hongrie a une Chambre Haute, qui s'appelle la Table des *Magnats* (mag-na).

2. Des contrées entières sont malsaines à cause des eaux *stagnantes* (stag-nan-te). La *stagnation* (stag-na ci-on) provoque des fièvres paludéennes et des *épizooties* é-pi-zo-o-ti).

3. L'académicien Jules *Claretie* affirme que son nom rimé à *sympathie*. Mais *thie* se prononce *ci* dans *chrestornathie*.

4. Le premier *g* est dur dans *suggestion* (sug-jes-tion) et dans *suggérer* (sug-jé-ré).

5. On élève aux guerriers illustres des statues *équestres* (é-ku-es-tre), et ces grands morts semblent se livrer à l'*équitation* (é-cu-i-ta-cion).

6. Dans les arts, on a des *aqua-fortistes* (a-cou-a) et des *aquarellistes* (a-cou-a-relliste); ceux-ci font des *aquarelles* (a-cou-a-rell); des graveurs font des *aqua-tinta* (a-cou-a-ti-nta) ou *aquatintes* (a-cou-a-tèn-te).

7. L'*aquiculture* (a-ku-i-cul-tur) devient en faveur, et les *aquiculteurs* habiles réalisent de beaux bénéfices avec l'*aquarium* (a-cou-a-riom).

8. Les géographes parlent de l'*équateur* (é-cou-a-teur) et des régions *équatoriales* (é-cou-a-to-ri-al).